

Date de convocation : 11 octobre 2018

Le 18 octobre 2018 à 18h15

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Mickaël BERTRAND (délibérations n°1 à n°58), Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Patrice COLBERT, Madame Annick FARCY, Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations n°25 à n°62), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Valérie GILLES, Monsieur Dominique GOUTTE (délibérations n°14 à n°62), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Philippe JOUIN (délibérations n°2 à n°62), Monsieur Nicolas JOYAU (délibérations n°2 à n°62) Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Michel LAFONT (délibérations n°21 à n°62), Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Gérard LENEVEU, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Marc POTTIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENCO, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibérations n°24 à n°62), Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Denis VIEL, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Ludwig WILLAUME (délibérations n°1 à n°58), Madame Stéphanie YON-COURTIN (délibérations n°1 à n°4).

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Marc POTTIER, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Rémi POIRIER à Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Patrick LECAPLAIN.

Excusés : Monsieur Romain BAIL, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Mickaël BERTRAND (délibérations n°59 à n°62), Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Olivier DÉRÉ, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE (délibérations n°1 à n°24), Monsieur Dominique GOUTTE (délibérations n°1 à n°13), Monsieur Philippe JOUIN (délibération n°1), Monsieur Nicolas JOYAU (délibération n°1), Monsieur Michel LAFONT (délibérations n°1 à n°20), Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Richard MAURY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rodolphe THOMAS (délibérations n°1 à n°23), Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Ludwig WILLAUME (délibérations n°59 à n°62), Monsieur Claude YVER Madame Stéphanie YON-COURTIN (délibérations n°5 à n°62).

Le bureau nomme Madame Annick FARCY secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2018-10-18/01 - Avenant à la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage entre la communauté urbaine de Caen la mer et la commune d'Hérouville Saint-Clair pour les travaux d'aménagement d'une pépinière ESS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de la mission de maîtrise d'ouvrage entre la communauté urbaine Caen la mer et la commune d'Hérouville Saint-Clair pour les travaux d'aménagement d'une pépinière ESS,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer à commune d'Hérouville Saint-Clair, une subvention d'investissement d'un montant de 96 540 €.

N° B-2018-10-18/02 - Subvention à l'Association ANCRE - Journée "Les Nouvelles Formes d'Emploi"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association ANCRE une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 €.

N° B-2018-10-18/03 - Subvention à l'Association de préfiguration pour un Tiers-Lieux Rive Droite

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'Association de préfiguration pour un Tiers-Lieux Rive Droite une subvention de fonctionnement d'un montant de 1000 € (mille euros).

N° B-2018-10-18/04 - Convention pluriannuelle avec la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre - avenant n°2

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention triennale,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer à la Mission Locale, une subvention de 136 220 € pour le second semestre 2018, soit 50 % de la subvention attribuée au titre de l'année 2017.

N° B-2018-10-18/05 - 3F Immobilière Basse Seine - Construction de 23 logements en VEFA situés 36 rue d'Hérouville à Caen - Garantie à hauteur de 25% d'un emprunt d'un montant de 2 246 733 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 25%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 246 733 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 80 154 constitué de quatre lignes de prêt,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire, transfère son droit de réservation de logements sociaux à la Ville de Caen sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2018-10-18/06 - SHEMA - Opération d'aménagement de la ZAC ' Porte de la Suisse Normande II ' située à Saint-André-sur-Orne - Garantie à hauteur de 80% d'un emprunt d'un montant de 2 300 000 euros souscrit auprès du Crédit industriel et commercial Nord-Ouest

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie d'emprunt avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 80 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt contracté par la SHEMA,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie,

Le bureau communautaire, s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire,

Le bureau communautaire, s'engage à poursuivre l'exécution du contrat de prêt en cas d'expiration de la concession si le prêt n'est pas soldé,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre de financement et est habilité ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2018-10-18/07 - Avenant à la convention pour le service commun Etudes Juridiques et Contentieux

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (50 pour 1 abstention), décide de figer les contributions des communes adhérentes au service commun Etudes juridiques et Contentieux,

Le bureau communautaire, décide d'approuver les termes de l'avenant n°1 aux conventions SCEJC.

N° B-2018-10-18/08 - Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique - Subvention affectée

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions,

Le bureau communautaire, accorde les subventions suivantes affectées de 1 600 € et de 252, 03 € à Audilab.

N° B-2018-10-18/09 - Convention de mise à disposition de deux agents auprès du CLAS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à disposition du comité de loisirs et de l'action sociale de Caen la mer un agent de catégorie B à compter du 1^{er} novembre 2018 au 31 décembre 2018 et de renouveler la mise à disposition des trois agents à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 3 ans,

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions qui fixent les modalités de mise à disposition de ces trois agents.

N° B-2018-10-18/10 - lfs - Avis sur l'évaluation environnementale du projet de centre pénitentiaire à lfs dans le cadre de la déclaration d'utilité publique

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'évaluation environnementale unique en demandant que les remarques, propositions et recommandations précisées.

N° B-2018-10-18/11 - PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) Dépôts Pétroliers Côtiers Mondeville : convention de financement des travaux prescrits aux logements

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre des mesures de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité telles que prescrites par le PPRT de la société DPC,

Le bureau communautaire, approuve la convention de financement des travaux prescrits aux logements situés sur les communes de Mondeville et d'Hérouville Saint-Clair,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer lesdites conventions avec les parties (Etat, Conseil départemental du Calvados, Région Normandie, société DPC).

N° B-2018-10-18/12 - AUCAME - convention pluriannuelle - programme partenarial 2018-2020 - cotisation pour l'année 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pluriannuelle au programme partenarial 2018-2020,

Le bureau communautaire, décide de verser à l'AUCAME la cotisation de base d'un montant de 362 341€, établie sur la base de 1,25€ par habitant au titre de l'année 2018.

N° B-2018-10-18/13 - AUCAME - Convention pluriannuelle - Programme partenarial 2018-2020 - Subvention pour l'année 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pluriannuelle au programme partenarial 2018-2020,

Le bureau communautaire, décide de verser pour 2018 la subvention de 121 000€ au titre du programme de travail partenarial 2018-2020.

N° B-2018-10-18/14 - Assainissement - Mondeville - Centre Commercial Mondeville 2 - Suppression et création du nouveau poste de refoulement eaux usées et travaux sur le réseau d'eaux pluviales - Adoption du programme

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de renouvellement du poste de refoulement eaux usées du centre commercial Mondeville 2 pour un montant de 150 000 € HT, ainsi que les travaux sur le réseau d'eaux pluviales pour un montant de 50 000 € HT,

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire, décide de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux, selon une procédure adaptée.

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer le marché de travaux relatif au renouvellement du poste de refoulement de Mondeville 2 et les travaux de restructuration du réseau d'eaux pluviales derrière le magasin "BUT" sur la ville de Mondeville.

N° B-2018-10-18/15 - Assainissement - lfs - rue du Limousin - Place des Cévennes - rue du Poitou - rue du Berry - rue du Languedoc - Place du Jura - impasse Charles Gounod - Square Massenet - restructuration du réseau assainissement eaux usées - adoption du programme - convention de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat RESEAU

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le programme de restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées sur une longueur de 920m ainsi que la reprise des branchements pour un montant de 850 000 € HT, rue du Limousin, Place des Cévennes, rue du Poitou, rue du Berry, rue du Languedoc, place du Jura, impasse Charles Gounod, square Massenet à lfs,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Communauté urbaine et le Syndicat RESEAU pour la restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées et eau potable des rues du Limousin, Place des Cévennes, rue du Poitou, rue du Berry, rue du Languedoc, place du Jura, impasse Charles Gounod, square Massenet à lfs pour un montant total de 1 300 000 €, en précisant que la charge financière de cette opération est répartie comme suit :

- pour le syndicat RESEAU à hauteur de 450 000 € HT : pour la restructuration du réseau d'eau potable sur une longueur de 1 180 m, ainsi que la reprise des branchements,
- pour la Communauté urbaine Caen la Mer à hauteur de 850 000 € HT pour la restructuration du réseau d'assainissement eaux usées.

Le bureau communautaire, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au plus fort taux,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer la convention précisant les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec le syndicat RESEAU.

N° B-2018-10-18/16 - Assainissement - Hérouville-Saint-Clair - rue Marie Curie - extension du réseau public eaux pluviales - convention technico-financière entre Calvados habitat et Caen la mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention à intervenir entre CALVADOS HABITAT et la Communauté urbaine Caen la mer précisant les modalités techniques et financières relatives aux travaux d'extension.

N° B-2018-10-18/17 - Convention spéciale de déversement pour le site de l'établissement GIE GANIL Boulevard Henri Becquerel à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention spéciale de déversement,

Le bureau communautaire, prend acte de l'engagement de l'établissement à faire réaliser, avant la fin 2019 les travaux préconisés.

N° B-2018-10-18/18 - Bassin versant de l'Odon - programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'engage sur le programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique, dans la continuité du programme de travaux mené sur le bassin versant de l'Odon,

Le bureau communautaire, s'engage à inscrire la participation financière de la communauté urbaine à son budget prévisionnel 2019.

N° B-2018-10-18/19 - Dégrèvements de redevance assainissement suite à des fuites d'eau

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les dégrèvements de redevance assainissement (épuration, collecte et transports pour la partie revenant à la Communauté Urbaine) apparaissant dans le tableau ci-après :

MRC = Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte)

Nom Prénom	Adresse	Code Identification	Surconsommat ion prise en compte (nombre de m ³)	Montant du dégrèvemen t (En €)
Mme et Mr PLOYET	3 Place Michel Theato 14840 DEMOUVILLE	0010034769	285	336.73
Mme ou Mr JAGLIN CELLIER	12 rue Edith Piaf 14840 DEMOUVILLE	0010211836	8	9.46
Mr BUTAVAND	42 rue Carnot 14150 OUISTREHAM	0150010024	446	526.95
Mr QUEREY	6 rue des Acacias 14670 SALINE	00471210029302	55	21
Mme HOUEIX	24 rue des Frères Wilkin 14460 COLOMBELLES	48100210072802	1127	1476.24
Mr LEFEBVRE	8 route de Caen 14880 COLLEVILLE- MONTGOMERY	46404640019301	34	15.68
Mme CASSIN	17 rue des Gracilaires 14280 SAINT-GERMAIN-LA- BLANCHE-HERBE	48500100097801	44	59.05
Mme RENAULT	233 rue du Prat 14880 HEMANVILLE-SUR-MER	46404564572201	39	55.05
SAEM CAEN EXPO CONGRES	1 rue Joseph Philippon- Parc Expositions 14000 CAEN	48300100402701	13183	5497.43
SARL LES WATTEAUX CAMPING DE BAGATELLE	Chemin des Hautes Sentes 14880 HERMANVILLE SUR MER	46404564536102	9327	12516.83
Mme LEFORESTIER	5 passage Varin 14120 MONDEVILLE	48100120119707	30	40.82
COPRO / CABINET TIRAD	10 chemin du Beau Site 14000 CAEN	48300100414901	679	482.17

ASSOCIATION REVIVRE	45 avenue du Calvados 14000 CAEN	48300101119903	483	287.49
Mr FERAY	8 rue Ambroise Croizat 14120 MONDEVILLE	48100120000902	280	377.38
Mr FERET	14 rue du Docteur Laennec 14120 MONDEVILLE	48100120079403	13	22.66
Mr TOUTAIN	11 rue Mme Pierre Duval 14780 LION SUR MER	46108270011005	22	32.55
TOTAUX			26 055	21 757.49

Le bureau communautaire, dit que cette décision sera notifiée à l'organisme qui facture l'eau (RESEAU ou entreprise) et aux intéressés.

N° B-2018-10-18/20 - Réseau de lecture publique - Demande de subvention des Livres à Soi dans le cadre de la politique Petite Enfance des bibliothèques de Caen la mer au titre de l'année 2018

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'État une subvention au taux le plus élevé pour les actions du projet *Des livres à soi*.

N° B-2018-10-18/21 - Réseau de lecture publique - convention territoire lecture entre l'Etat et les Bibliothèques de Caen la mer 2016-2018 - demande de subvention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'État une subvention au taux le plus élevé pour les actions du contrat territoire lecture.

N° B-2018-10-18/22 - Réseau de lecture publique - Labellisation Premières Pages pour la politique Petite Enfance des bibliothèques de Caen la mer au titre de l'année 2018 - Demande de subvention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'État le renouvellement de la labellisation Premières Pages et une subvention au taux le plus élevé.

N° B-2018-10-18/23 - Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Normandie (fonds régional pour la restauration et l'acquisition des bibliothèques/frrab) pour la restauration, la préparation et le suivi bibliographique des impressions caennaises et l'acquisition de documents précieux

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de l'État et de la Région Normandie (Fonds Régional pour la Restauration et l'Acquisition des Bibliothèques/ FRRAB) une subvention au taux le plus élevé pour l'acquisition d'ouvrages rares et précieux, pour la préparation et le suivi bibliographique des impressions caennaises, ainsi que pour la conservation préventive des collections.

N° B-2018-10-18/24 - Le Sablier - convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2021

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2021.

N° B-2018-10-18/25 - Cinéma Café des Images - Versement d'une subvention exceptionnelle pour le 40ème anniversaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer au cinéma Café des Images, au titre de l'année 2018, une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros pour son 40^{ème} anniversaire.

N° B-2018-10-18/26 - Versement d'acompte sur les subventions au cinéma Café des Images, au cinéma Lux, au Sablier, au Théâtre du Champ Exquis, à l'association Lamido et à l'EPCC Ésam C² - Année 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser début 2019 un acompte de 30% au Lux, au Café des Images, au Sablier et au Théâtre du Champ Exquis, et un acompte de 50% à Lamido et à l'Ésam, compte tenu des subventions versées en 2018 selon le tableau ci-dessous :

Structure / Association	Subvention 2018	Acompte 2019	N° Ligne de crédit
Café des Images	397 780 €	119 334 €	2007
Lux	280 550 €	84 165 €	2006
Le Sablier	450 000 €	135 000 €	2005
Théâtre du Champ Exquis	240 000 €	72 000 €	4624
Lamido	50 000 €	25 000 €	14357
Ésam	3 460 000 €	1 730 000 €	11662

N° B-2018-10-18/27 - Demande de financement régional pour l'AMO Normandie Innovation Santé

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Caen la mer à solliciter un co-financement régional à hauteur de 20K€ pour l'AMO Normandie Innovation Santé,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention.

N° B-2018-10-18/28 - Bretteville sur Odon - zone d'activités du Quartier Koenig - cession d'un terrain au profit de la société Daytona

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à la société Daytona, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 2.209 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°461 et 381, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 39,00 € HT/m² soit quatre-vingt-six mille cent cinquante et un euros hors taxes (86.151,00 € HT),

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2018-10-18/29 - Bretteville sur Odon - zone d'activités du Quartier Koenig - cession d'un terrain de 1712 m² au profit de l'Agence Morlay Ballière

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à l'Agence Morlay Ballière, ou de toute société qui s'y substituerait pour le même projet, une emprise de terrain de 1.712 m², dépendant du quartier Koenig, cadastrée A n°457, sise à Bretteville sur Odon, au prix de 39,00 € HT/m² soit soixante-six mille sept cent soixante-huit euros hors taxes (66.768,00 € HT),

Le bureau communautaire, mentionne que préalablement à la vente, une promesse de vente sera signée entre les parties, aux conditions ci-avant exposées,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

N° B-2018-10-18/30 - Politique de résorption des friches en Normandie - Avenant n°1 à la convention d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) - Grande Halle à Colombelles

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPF de Normandie au titre de la résorption des friches,

Le bureau communautaire, approuve les termes de l'avenant n°1.

N° B-2018-10-18/31 - Avenant à la convention liant Caen la mer et l'entreprise CENEXI quant au versement d'une subvention à l'immobilier

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier par voie d'avenant l'article 3 de convention liant CENEXI et Caen la mer,

Le bureau communautaire, approuve les termes de l'avenant à la convention.

N° B-2018-10-18/32 - Aide à l'immobilier d'entreprise ID MARKET

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise ID MARKET une aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de subvention à hauteur de 90 000€. Les fonds seront versés à la SCI MCES IMMO et l'entreprise ID MARKET selon les conditions précisées ci-dessus et dans la convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter éventuellement une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2018-10-18/33 - Aide à l'immobilier COM CI COM CA (Image in France)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise COM CI COM CA une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 25 000 € en subvention et 150 000 € en prêt d'avance remboursable. Les fonds seront versés à la SCI RDB selon les conditions exprimées dans la convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter éventuellement une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2018-10-18/34 - Aide à l'immobilier PRODELIS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'entreprise PRODELIS une aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de subvention, à hauteur de 15 000 €. Les fonds seront versés à la SCI CLEMADELIS selon les conditions expliquées ci-dessus et dans la convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter éventuellement une co-intervention au Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2018-10-18/35 - Développement de la société TEICEE - aide à l'immobilier d'entreprise

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide à la SCI KOENIX pour permettre l'extension de la SARL TEICEE,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à solliciter une co-intervention du Conseil Régional de Normandie via le dispositif Impulsion Immobilier.

N° B-2018-10-18/36 - Cit'ergie Caen la mer - Demande de labellisation CAP Cit'ergie

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme d'actions Cit'ergie,

Le bureau communautaire, autorise la demande de label CAP Cit'Ergie auprès de la Commission Nationale du Label.

N° B-2018-10-18/37 - Collecte et valorisation des meubles issus des déchèteries et de la collecte des encombrants: renouvellement du contrat avec Ecomobilier (éco-organisme agréé par l'Etat)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure un nouveau contrat avec Eco-mobilier, le contrat territorial pour le mobilier usagé (CTMU) pour l'année 2018.

N° B-2018-10-18/38 - Projet d'enfouissement de conteneurs à déchets dans le quartier Pierre Heuzé : Convention de partenariat avec Caen la mer Habitat et avec La Caennaise

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'enfouissement des conteneurs à déchets sur le quartier de la Pierre-Heuzé,

Le bureau communautaire, approuve le plan de financement proposé ci-dessous :

Coût du projet en €HT	Participation de Caen la mer (Fourniture des conteneurs) en €HT	Participation de Caen la mer (via le droit de tirage de la ville de Caen) en €HT	Participation des bailleurs (en fonction du nombre de conteneurs implantés en faveur des 2 bailleurs) en €HT
791 000	383 000	204 000	204 000 (72 000 pour La Caennaise, 132 000 pour Caen la mer Habitat)

Le bureau communautaire, approuve les conventions.

N° B-2018-10-18/39 - Projet d'enfouissement de conteneurs à déchets dans le quartier du Calvaire Saint-Pierre, à Caen : convention de partenariat avec Caen la mer Habitat

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de soutenir le projet d'enfouissement des conteneurs à déchets sur le quartier du Calvaire Saint-Pierre,

Le bureau communautaire, approuve le plan de financement proposé ci-dessous :

Coût du projet en €HT	Participation de Caen la mer En €HT (Fourniture des conteneurs)	Participation de Caen la mer (via le droit de tirage de la ville de Caen) en €HT	Participation de Caen la mer Habitat en €HT
267 990	129 990	69 000	69 000

Le bureau communautaire, approuve la convention.

N° B-2018-10-18/40 - Charte des partenaires du "Chèque éco-énergie Normandie" (rénovation énergétique de l'habitat individuel)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de relayer auprès des habitants de la Communauté urbaine et acteurs de l'amélioration de l'habitat individuel, l'information sur ce dispositif régional, en poursuivant l'action de la Maison de l'habitat de Caen la mer en la matière,

Le bureau communautaire, veille dans le cadre des travaux en cours du futur Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 et de la définition de la politique d'amélioration du parc de logements privés, à la compatibilité des actions qui seraient menées par Caen la mer en faveur de la rénovation de l'habitat individuel, avec le dispositif Chèque éco-énergie Normandie.

N° B-2018-10-18/41 - Participation de la communauté urbaine au Fonds de Minoration Foncière pour l'opération rue Saint Ursin à Epron

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, abroge la délibération B-16-05-19 du 16 juin 2016 "Participation de la communauté d'agglomération au Fonds de Minoration Foncière pour l'opération Cœur de bourg" à Epron,

Le bureau communautaire, décide d'accorder une subvention au titre du Fonds de Minoration Foncière pour un montant de quarante-trois mille deux-cent treize euros et cinquante centimes (43 213,50€) dans le cadre de l'opération réalisée par Investir Immobilier rue Saint Ursin à Epron.

N° B-2018-10-18/42 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à l'association REVIVRE pour un logement en diffus - n°51 au 1450 rue de Bretteville à IFS

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association REVIVRE une subvention d'un montant de 2 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement, situé au 1450 rue de Bretteville (n°51) à IFS, relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de ladite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2018-10-18/43 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration de 2 logements en diffus

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à HABITAT et HUMANISME une subvention d'un montant de 4 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements, situés résidence Ségur II au 8 avenue madame de Ségur à Caen et résidence le Méridien au 49 avenue Robert Schuman à Caen, relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de ladite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2018-10-18/44 - Prévention des risques - conventions pour le dispositif "Notre littoral pour demain"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat et d'engagements entre les 3 EPCI,

Le bureau communautaire, approuve la constitution d'un groupement de commande et la convention correspondante entre les 3 EPCI pour le lancement d'un marché public de prestations intellectuelles,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à signer lesdites conventions avec les parties (Communautés de Communes Cœur de Nacre et Normandie Cabourg Pays d'Auge).

N° B-2018-10-18/45 - Prévention des risques - demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le dispositif "Notre littoral pour demain"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention au taux le plus élevé possible pour financer le dispositif « Notre littoral pour demain ».

N° B-2018-10-18/46 - Valorisation des batailles de 1944 livrées au sud de Caen - demande de subvention au titre du contrat départemental de territoire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le calendrier et plan de financement,

Le bureau communautaire, autorise le Président à solliciter une subvention de 49 600 € auprès du conseil Départemental du Calvados au titre du contrat départemental de territoire signé avec Caen la mer, intégrant les dépenses d'étude préalable engagées,

Le bureau communautaire, autorise le président à signer le cas échéant tout avenant correspondant.

N° B-2018-10-18/47 - Incidence économique de la filière Tourisme - attribution d'une subvention exceptionnelle à l'office de tourisme de Caen la mer Normandie pour l'étude du panier moyen de dépenses des touristes et excursionnistes

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'étude du panier moyen dépensé par les touristes et excursionnistes sur Caen la mer, au bénéfice de l'approche des retombées économiques de la fréquentation touristique,

Le bureau communautaire, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Office de tourisme et des congrès Caen la mer-Normandie pour la conduite de cette étude.

N° B-2018-10-18/48 - Adhésion à l'association nationale des élus du littoral (ANEL)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une cotisation d'adhésion de 7 100 € à l'ANEL.

N° B-2018-10-18/49 - Ville de Caen - effacement des réseaux aériens "rue du clos des roses" - étude définitive

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC ENERGIE dans le cadre de l'effacement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication de la rue du clos des roses sur le territoire de la ville de Caen,

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de la contribution estimée à 101 214,89 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement opération 1005-OS : Caen-VEV-opérations, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA,

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Communauté urbaine Caen la mer,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total H.T., soit la somme de 3 036,45 €.

N° B-2018-10-18/50 - Cuverville - Etude définitive d'effacement des réseaux "Angle rues de Sannerville/Escoville"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de distribution électrique, de télécommunication prévu à "Angle rues de Sannerville/Escoville" sur la commune de Cuverville,

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 8 958,80 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 401,06 euros.

N° B-2018-10-18/51 - Hérouville Saint Clair - Programme de réfection de voirie - Fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune d'Hérouville-Saint Clair d'apporter un fonds de concours pour la réalisation d'un programme de réfection de voirie pour un montant de 287 500,00 euros limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour les travaux de voirie de la commune d'Hérouville-Saint Clair,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Hérouville-Saint Clair pour la réalisation d'un programme de réfection de voirie, ainsi que les avenants éventuels s'y rapportant.

N° B-2018-10-18/52 - Ouistreham Riva-Bella - Etude définitive d'effacement des réseaux concernant la Rue de Verdun tranche 1

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de distribution électrique, de télécommunication et d'éclairage public « Rue de Verdun – tranche 1 » sur la commune de Ouistreham Riva-Bella,

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 47 044,68 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 599,54 euros.

N° B-2018-10-18/53 - Ouistreham Riva-Bella - Réalisation de stationnements et de trottoirs - Fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Ouistreham Riva-Bella d'apporter un fonds de concours pour la réalisation de stationnements et de trottoirs dans les rues précitées pour un montant 126 815,00 euros limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour les travaux de voirie de la commune de Ouistreham Riva-Bella,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine Caen la mer par la commune de Ouistreham Riva-Bella pour la réalisation de stationnements et de trottoirs.

N° B-2018-10-18/54 - Thue et Mue - commune de Cheux - opération d'aménagement de la place Courteheuse - adoption de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération d'aménagement de la place Courteheuse à Cheux pour un montant de 656 000,00 € H.T., soit 787 200,00 € T.T.C,

Le bureau communautaire, accepte la décision de la commune de « THUE ET MUE » d'apporter un fonds de concours pour l'opération d'aménagement de la place Courteheuse à Cheux pour un montant de 178 900,00 € limité à 50 % des dépenses réelles du montant hors taxes de l'opération hors autres subventions,

Le bureau communautaire, sollicite la Région Normandie pour une subvention de 149 000,00 € dans le cadre du Contrat de Territoire 2017-2021,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement de l'opération d'aménagement de la place Courteheuse située à Cheux,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention, relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de « THUE ET MUE » pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la place Courteheuse à Cheux,

Le bureau communautaire, approuve le projet de convention de travaux et d'entretien du domaine public routier départemental.

N° B-2018-10-18/55 - Villons les Buissons - Acquisition d'une emprise de terrain à usage de voirie située rue de Cambes et son classement dans le domaine public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain d'environ 113 m², à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section AB n°88 d'une contenance totale de 1 061 m², sise rue de Cambes à Villons les Buissons, appartenant à Monsieur et Madame Guérin au prix de 500€. La surface définitive acquise sera déterminée au travers de la réalisation d'un document d'arpentage,

Le bureau communautaire, indique que les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par Caen la mer,

Le bureau communautaire, décide que le terrain, ayant vocation à être aménagé à usage de voirie, sera classé dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2018-10-18/56 - Projet tramway - réparation par la voie transactionnelle des dommages économiques anormaux et spéciaux ayant un lien direct avec les travaux du tramway : autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec monsieur Dominique Poret représentant de la boulangerie Poret à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Tramcités à signer ladite convention d'indemnisation et à procéder au paiement de l'indemnité de 3000 € due à Monsieur Dominique PORET.

N° B-2018-10-18/57 - Projet tramway - convention de financement avec la région Normandie pour la réalisation du projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard, son extension et la réalisation de la ligne presqu'île - avenant n°1

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Région Normandie portant sur le financement du projet de transformation de la ligne 1 de TVR en tramway fer standard, son extension et la réalisation de la ligne Presqu'île.

N° B-2018-10-18/58 - Transports - projet tramway - modification du programme et du budget de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le programme modifié de l'opération tramway pour un montant de 259 061 500 HT (valeur décembre 2014).

N° B-2018-10-18/59 - Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Tempo Normandie "Plus" pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération Caennaise et du réseau TER Normandie - approbation et autorisation donnée au Président de signer ladite convention

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative aux tarifications intermodales TEMPO NORMANDIE « PLUS ».

N° B-2018-10-18/60 - Finales Nationales des Olympiades des métiers - convention de partenariat entre la Région Normandie, la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la Mer

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président ou son représentant à signer la convention.

N° B-2018-10-18/61 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Déraillieurs

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Déraillieurs.

N° B-2018-10-18/62 - Travaux de modernisation de l'atelier de maintenance ferroviaire de Caen - convention avec la région Normandie - avenant n° 1

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 à passer avec la Région Normandie pour le financement du projet de technicentre.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **26 OCT. 2018**

Le Président,



Joël BRUNEAU